



Validation des

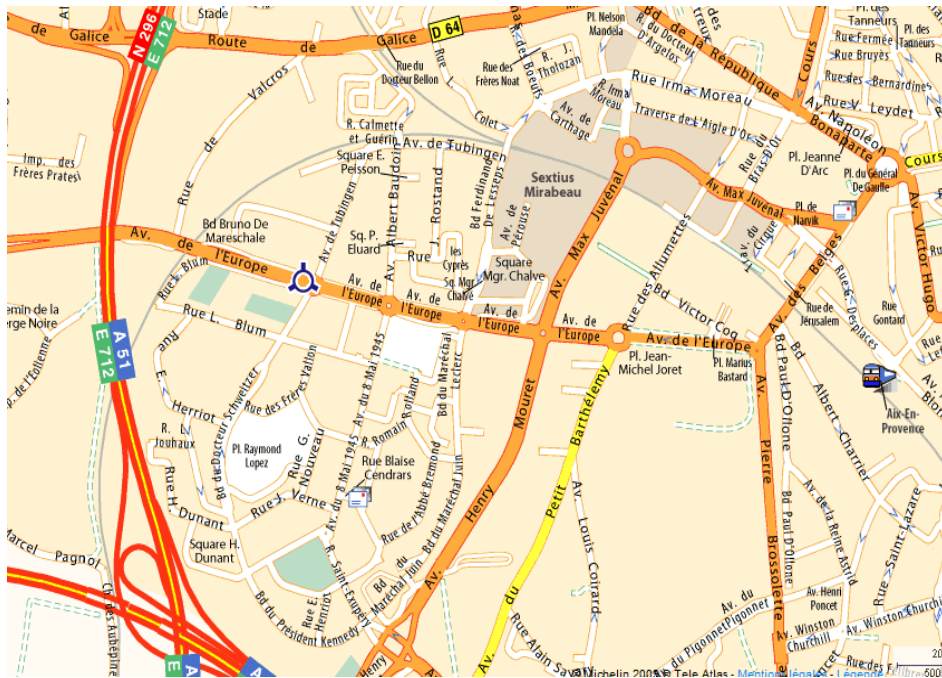
Acquis de

l'Expérience



Université Paul Cézanne
Mission Formation Continue - VAE
38 avenue de l'Europe 13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 33 (0)4 42 93 65 82 - Fax +33 (0)4 42 26 66 11
Courriel vae@univ-cezanne.fr

www.validationdesacquis.univ-cezanne.fr



Qu'est-ce que la VAE ?

La **VAE** permet l'obtention de tout ou partie d'un diplôme sur la base d'une expérience professionnelle. C'est la quatrième voie pour obtenir un diplôme, sans suivre obligatoirement la formation, à la différence de la formation initiale, de la formation professionnelle et de l'alternance.

L'attribution partielle ou totale du diplôme est décidée par le jury VAE qui se réunit, en fonction des demandes, plusieurs fois par an.

Sont accessibles par cette voie les diplômes délivrés par l'université et inscrits au répertoire national des certifications professionnelles, c'est-à-dire tous les diplômes nationaux, ainsi que certains « diplômes d'université ».

Le financement de cette démarche, individuelle, peut être assuré par votre employeur, le Fongecif ou, si vous êtes demandeur d'emploi, Pôle Emploi ou le Conseil Régional PACA.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Vous devez avoir acquis au minimum trois ans d'expérience en relation directe avec le diplôme ou les unités d'enseignement visées. Les acquis pouvant donner lieu à validation sont l'ensemble des compétences professionnelles, issues d'une activité salariée, non salariée ou bénévole.

Il est nécessaire que vous remplissiez les conditions d'inscription au diplôme choisi : consultez les modalités d'admission définies pour chaque diplôme.

En savoir plus...

- Vérifiez qu'un diplôme de l'Université est en rapport avec votre expérience
www.univ-cezanne.fr
- Consultez le service Internet dédié à la VAE
www.validationdesacquis.univ-cezanne.fr
- Investissez 120 minutes de votre temps pour participer à une réunion d'information-conseil : calendrier des réunions en ligne sur le site
- Contactez le service VAE de l'université Paul Cézanne

Procédure Validation des Acquis de l'Expérience

